Date de transmission de l'acte: 08/07/2025
Date de reception de l'AR: 08/07/2025
022-212202147-DE_2025_081-DE
A G E D I

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 juillet 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 27 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21

Le deux juillet deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand LE JOUANARD.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Madame Véronique ROLLAND, Madame Marie-Françoise MARJO, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur Stéphane MOIGNET, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Monsieur David THIESSARD représenté par Monsieur Gilles PAGNY, Madame France HERY représentée par Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Erwan SERVIGET représenté par Monsieur David POMMELET, Monsieur Yannick HEMEURY représenté par Monsieur Fréderic DUPONT

OBJET : 7.1Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'occupation temporaire du domaine privé avec les propriétaires du 32 rue du Colonel Henri Simon à Plouézec.

Depuis plusieurs années, les propriétaires d'une maison sise au 32 rue du Colonel Henri Simon à Plouézec, cadastrée section AN n°127., donnent refuge dans la partie arrière de leur jardin à des chats errants sans propriétaire, vivant dans le bourg. Des bénévoles, mandatés par la Commune, assurent leur nourrissage et prodiguent des soins sur place.

EXPOSÉ :
Dans le cadre de la politique communale de gestion des populations de chats errants, la Commune de Plouézec souhaite formaliser, par voie de convention, les conditions d'accès et d'usage d'une partie du jardin des propriétaires, afin d'y poursuivre l'accueil et les soins apportés aux chats errants.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine privé avec les propriétaires précités.

Le Conseil Municipal,

- VU le Code général des collectivités territoriales,
- VU la nécessité d'une intervention coordonnée pour la gestion des chats

Date de transmission de l'acte: 08/07/2025
Date de reception de l'AR: 08/07/2025
022-212202147-DE_2025_081-DE
A G E D I

errants,

- CONSIDÉRANT la volonté partagée entre la Commune, les propriétaires et les bénévoles d'assurer la protection animale dans un cadre respectueux des droits de chacun,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

19 voix Pour
1 voix Contre : M Michel Brulard
1 Abstention : M Brendan Le Faucheur

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine privé avec les propriétaires de la parcelle cadastrée section AN n°127, située 32 rue du Colonel Henri Simon à Plouézec, pour permettre l'accès des bénévoles mandatés et la mise en place d'un dispositif d'accueil et de soins pour les chats errants ;

- De prendre en charge, les frais afférents à cette action dans le cadre du budget communal.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Brendan LE FAUCHEUR

Le Maire,
Gilles PAGNY,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.